

Lettre d'information #6

Projet éolien Chemin du Chêne

Commune d'Harcigny (02)

DÉCEMBRE 2022

Le mot de la cheffe de projet

“ Le dossier de demande d'autorisation du projet Chemin du Chêne, déposé en septembre 2020, arrive sur les dernières étapes de l'instruction. Validé comme conforme et complet par les services de l'État, il sera mis à votre disposition pendant l'enquête publique qui aura lieu du 19 décembre 2022 au 19 janvier 2023. Vous pourrez consulter le dossier en ligne ou en mairie et retrouver toutes les informations sur le site web de la préfecture de l'Aisne.

Les énergies renouvelables sont un enjeu essentiel pour la France et l'Europe dans les années à venir. En effet, face à la crise énergétique actuelle, le développement des énergies renouvelables, notamment de l'éolien, devient indispensable en complément des autres énergies décarbonées. Le projet Chemin du Chêne est un projet qui a du sens, et qui vient directement de la co-construction avec le territoire, c'est pour cette raison que j'ai à cœur de poursuivre son développement et répondre à l'ensemble de vos interrogations.

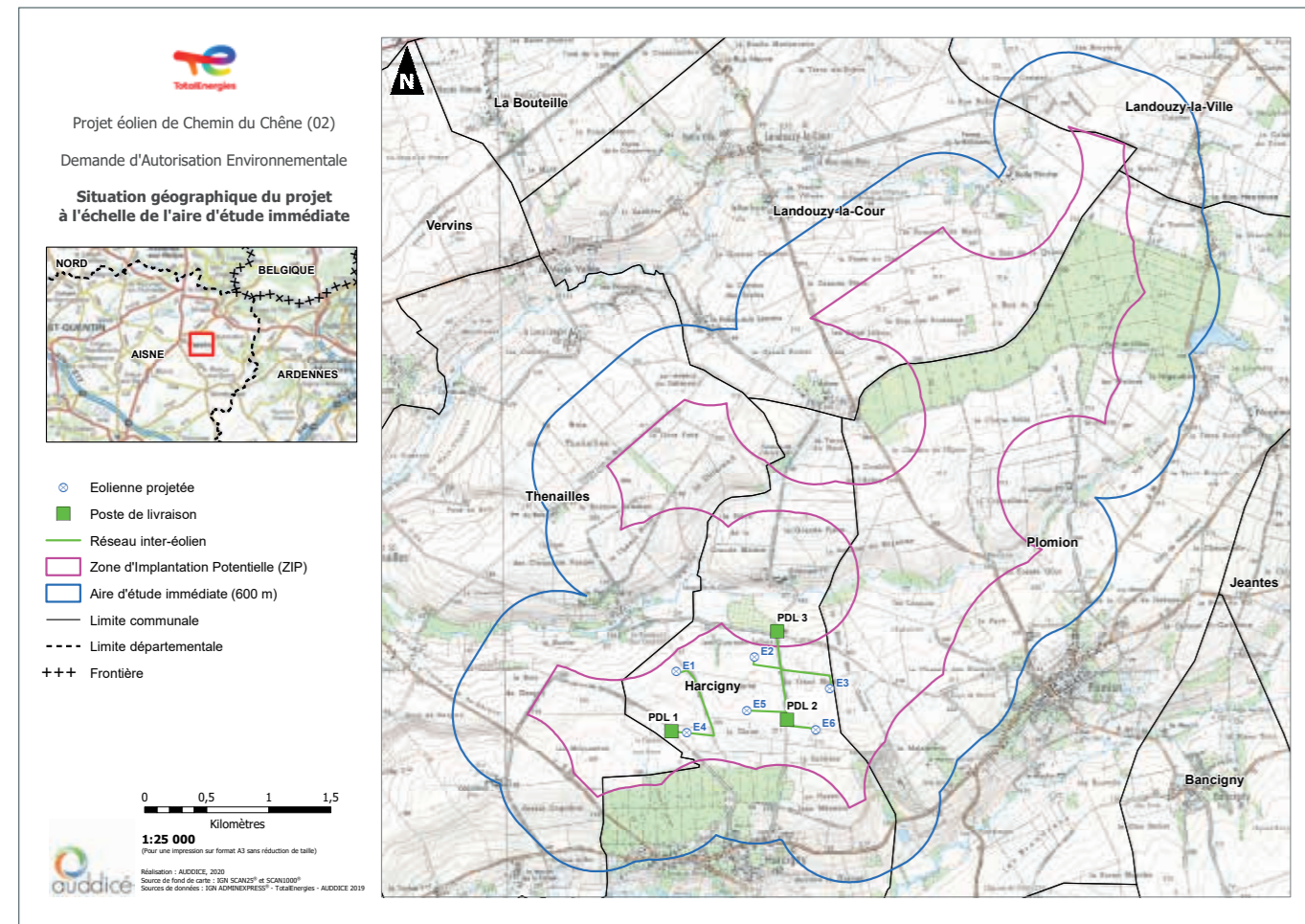
”

Amina SELMI
Cheffe de projets
amina.selmi@totalenergies.com



TotalEnergies

Zone d'étude et implantation



La démarche de concertation

Depuis 2018, TotalEnergies s'est associée aux élus locaux, associations et riverains volontaires pour construire, à partir des différentes études et enjeux, un projet de territoire.



Chiffres clés

	6 éoliennes
	179,2m hauteur en bout de pale
	34 MWc puissance installée
	25,2 à 33,6 MWh/an production annuelle
	7 000 tonnes/an de rejet de CO ₂ évité
	608m distance aux premières habitations

Photomontages du projet



Résultat des études

La flore et la faune

L'élaboration du projet a intégré les enjeux de la faune et de la flore locale. Les études écologiques réalisées par des bureaux d'études experts et indépendants nous ont permis de choisir la meilleure d'implantation possible. L'éloignement des boisements permet la préservation de la biodiversité locale.

Le paysage

Le respect du paysage typique de la Thiérache est un enjeu extrêmement fort auquel nous nous sommes attachés tout au long de la conception du projet Chemin du Chêne. C'est pourquoi TotalEnergies a réduit la hauteur des machines à 179,2m et modifié l'implantation du parc en bouquet limitant ainsi leur perception depuis le GR122 ou encore la Vallée verte du Landouzy. En fin de vie, les éoliennes seront démontées, l'impact paysager est donc réversible.

L'acoustique

Le développement d'un projet est encadré par des réglementations environnementales à respecter. Notamment, une étude acoustique pour s'assurer du respect des limites de bruit à ne pas dépasser lors de l'exploitation d'un parc éolien (3 décibels la nuit et 5 décibels le jour). Elle permet de qualifier, par des calculs et des mesures, le bruit résiduel de l'environnement du projet. Le bureau d'études simule le bruit ambiant afin de modéliser la contribution sonore qu'aura le futur parc éolien sur cet environnement et de vérifier que le projet respecte bien la réglementation française, qui est l'une des plus strictes au monde.

Retombées économiques locales

Le développement d'un parc éolien permet l'émergence de projets locaux porteurs d'avenir : chaufferie au bois, réhabilitation des bâtiments publics, mise en place de circuits courts d'approvisionnement alimentaires, etc.

Des retombées fiscales pour le territoire

Le projet produira 380 000€ de retombées fiscales annuelles pour le territoire dont 66 000€ pour Harcigny (estimation pour 6 éoliennes de 5,7 MW chacune). La taxe IFR (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux) sera également versée à Harcigny. Dans certaines intercommunalités, une clef de répartition est votée pour augmenter cette part.

Une électricité à un tarif compétitif

Dans un contexte d'augmentation des coûts de l'énergie, l'éolien permet de produire de l'électricité à un tarif compétitif et fixe de l'ordre de 70 €/MWh. En automne 2022, les prix du marché sont de l'ordre de 1 000 €/MWh, du fait de la crise énergétique actuelle, des mises à l'arrêt programmées d'une partie du parc nucléaire français et des difficultés d'approvisionnement des énergies fossiles sur le territoire français.

Des mesures d'accompagnement adaptées au territoire

La construction du parc éolien permettra la réalisation d'un certain nombre de mesures d'accompagnement pour la zone d'accueil du projet. Ces mesures ont été choisies et élaborées en lien étroit avec les volontaires aux ateliers de travail, et en collaboration avec les associations locales.

- > Partenariat avec l'Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache pour accompagner la plantation de haies et d'îlots de biodiversité chez des riverains volontaires ou collectivités, représentant une distance cumulée de 3 km de haies ;
- > Fond alloué pour la mise en place de haies chez les particuliers ;
- > Mise en place d'une boucle de randonnée « La Vallée du Huteau » à Plomion ;
- > Amélioration paysagère du parking de Nampcelles-la-Cour ;
- > Participation financière pour l'enfouissement des câbles électriques aériens sur la route des églises fortifiées à hauteur de ;
- > Don à la fondation patrimoine qui permettra l'entretien et la rénovation des églises fortifiées (prioritairement celle de Nampcelles-la-Cour).



Calendrier du projet

- **2015**
 - > Délibération Plomion - Faisabilité
 - > Délibération Harcigny - Faisabilité chemins/voieries
- **2016**
 - > Sécurisation foncière
 - > Délibération Plomion pour utilisation des chemins/voieries
- **2018**
 - > Lancement des études - pré-diagnostic écologique
 - > Lancement de la concertation
- **2019-2020**
 - > Pose d'un mât de mesure (1 an)
 - > Études environnementales et co-construction du projet
 - Lettres d'informations
 - Rencontres publiques
 - Réunion de travail
- **2020**
 - > Dépôt du dossier en préfecture
- **2021**
 - > Demande de compléments
- **2022**
 - > Dépôt du dossier complété
 - > Enquête publique
- **2023**
 - > Obtention de l'autorisation par la Préfecture
- **2024-2025**
 - > Construction et mise en Service
 - > Exploitation (20 ans minimum)

L'éolien :

- > Participe à la transition énergétique des territoires
- > Participe à l'émergence de nouveaux projets locaux
- > Participe au dynamisme économique des territoires

Le dossier de demande d'autorisation du projet éolien Chemin du Chêne est validé comme recevable et conforme aux exigences de la réglementation en vigueur. La phase suivante, est la procédure d'enquête publique. Cette phase essentielle permet à la population de consulter toutes les pièces du dossier, de poser ses questions au porteur du projet et/ou de partager ses observations dans le cadre de l'instruction du dossier. Elle se déroulera du 19 décembre 2022 au 19 janvier 2023.

Comment se déroule une enquête publique ?

Un commissaire-enquêteur indépendant et neutre est désigné par le tribunal administratif pour mener l'enquête. Les citoyens peuvent disposer d'une information complète sur le projet et de participer au processus de décision présentant ses interrogations, observations et/ou propositions.

À qui s'adresse une enquête publique ?

L'enquête publique est ouverte à tous les Français. L'information se fait dans un rayon réglementaire de 6 km autour du site d'implantation.

Quelles sont les modalités de participation ?

Vous pourrez consulter le dossier sur le projet, exprimer vos remarques (registre d'enquête, papier libre ou par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur à la Mairie d'Harcigny) et poser vos questions au commissaire enquêteur lors de ses permanences ou lors des horaires d'ouverture de la mairie. Depuis, il est également possible de participer aux enquêtes publiques par courrier électronique en précisant l'objet de l'enquête dans le sujet du mail, à l'adresse suivante : **enquete-publique-4341@registre-dematerialise.fr**

Les permanences du commissaire-enquêteur se dérouleront à Harcigny :

- > lundi 19 décembre 2022 de 9h à 12h
- > vendredi 30 décembre 2022 de 14h à 17h
- > mercredi 4 janvier 2023 de 14h à 17h
- > samedi 14 janvier 2023 de 9h à 12h
- > jeudi 19 janvier 2023 de 14h à 17h

Et ensuite ?

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé, puis transmis avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur. Ce dernier doit rendre à la préfecture un rapport et des conclusions motivées ainsi qu'un avis favorable, favorable avec réserve, ou défavorable, au vu de l'ensemble des avis reçus. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultatifs et ont pour seule fonction d'éclairer la prise de décision du préfet dans les mois qui suivent. L'ensemble de ces documents sera rendu public sur le site de la préfecture de l'Aisne.

N'hésitez donc pas à venir déposer votre avis accompagné d'un bref argumentaire en mairie ou sur le registre en ligne !

Vous pouvez également vous informer davantage sur les nouvelles actualités du projet et poser vos questions

via le site internet :

<https://projeteoliencheminduchene.fr/>

par courriel :

contact@ProjetEolienCheminDuChene.fr

sur le site du registre numérique :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4341>

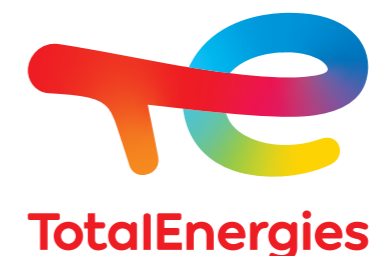
L'ambition de TotalEnergies est la neutralité carbone en 2050

TotalEnergies s'engage à exploiter, dans le monde, 100GW d'électricité bas carbone en 2030. Nous portons l'ambition de la Compagnie en France pour le développement, la construction et l'exploitation des énergies renouvelables.

La force d'une implantation locale

Les activités renouvelables en France de TotalEnergies disposent d'un ancrage local fort grâce à ses 21 implantations réparties sur le territoire et exploitent plus de 400 centrales d'énergies renouvelables. Notre engagement à être un acteur majeur du développement économique local s'illustre notamment par notre couverture territoriale et la prise en compte des spécificités locales.

Les activités renouvelables en France de TotalEnergies comptent plus de 500 salariés répartis dans ses agences.



Agence Île-de-France / Normandie / Hauts-de-France

Tour Vista - 52 quai de Dion Bouton
92806 Puteaux cedex
Tél : +33 (0)4 67 32 63 30
contact.renewelables@totalenergies.com

 TotalEnergies Renewable Solutions

SAS au capital de 8 624 664 €
RCS Béziers 434 836 276

renewelables.totalenergies.fr

Lettre d'information #6
Projet éolien Chemin du Chêne

Crédits photos : TotalEnergies Renouvelables France
Conception graphique : THINK UP

Décembre 2022